

Public visé : Personnel électricien devant réaliser des Travaux Sous Tension sur des véhicules à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une énergie embarquée.

Durée : 3 jours soit 21h

Nombre maximum de stagiaires par session : 4

Formateur : spécialiste en électricité, il est qualifié et agréé pour la réalisation des formations TST-IE-VE

Moyens techniques : Plateau technique conforme au §2.1.8 du référentiel de formation TST validé par l'ORG TST IE le 20/11/2020

Pré-requis :

- Avoir au moins 18 ans,
- Avoir une formation initiale ou continue en électrotechnique,
- Savoir effectuer une mesure à l'aide d'un multimètre,
- Savoir effectuer un serrage au couple,
- Pour les opérations de pose et de dépose de packs batteries : avoir une expérience professionnelle d'au moins six mois dans l'activité de la maintenance ou de la réparation ou de la fin de vie du véhicule ou de l'engin,
- Pour les opérations de dépannage sur les packs batteries : avoir une expérience professionnelle d'au moins six mois dans le domaine des travaux électriques hors tension,
- Avoir été formé et habilité pour des opérations des domaines telles que les opérations hors tension selon les prescriptions de la norme NF C 18 550.

Objectifs généraux :

A l'issue de la formation, le stagiaire est capable de :

- Exploiter et compléter les documents relatifs aux opérations demandées,
- S'assurer de la faisabilité des travaux sous tension (TST),
- Analyser la situation de travail et vérifier l'adéquation des moyens dont il dispose,
- Matérialiser et aménager la zone de travail afin d'assurer sa sécurité et celle des tiers,
- Identifier et réaliser les travaux sous tension en sécurité,
- Maîtriser le mode opératoire défini et les gestes associés,
- Interrompre la phase de travail en cours en cas de difficulté technique ou matérielle, non prévue dans le mode opératoire,
- Gérer les interruptions de travail,
- Clôturer les travaux sous tension et rendre compte au chef d'établissement et à son employeur selon les modalités définies.

Date	Référence	Objet de(s) modification(s)	Version
2022-01	LSM/TST-IE-VE/PFI	Création du document	1

Programme :

Evaluation des pré-requis (5% du temps) :

Un exercice théorique et pratique permet de vérifier les prérequis attendus.

Formation théorique (35% du temps) :

- Un apport théorique sur :
 - Les risques électriques,
 - Normes NF C 18-550, NF C 18-505-1, NF C 18-505-2.1,
 - Technologie et caractéristiques des batteries.
- Un apport théorique traitant de la préparation et de l'identification des installations (exigences du chef d'établissement),
- Les différents modes opératoires.

Formation pratiques (40% du temps) :

Les exercices pratiques suivants seront réalisés par chacun des stagiaires :

- Nettoyer,
- Réaliser des connexions ou des déconnexions,
- Changer un élément d'une batterie avec gestion d'une interruption de travail pour approvisionnement ou difficulté technique.

L'organisme de formation prévoit les conditions pour réaliser :

- L'interruption (volontaire et involontaire) et la reprise d'une opération TST,
- Les changements de rôles des stagiaires (chargé de travaux et exécutant).

En outre pour la compétence requise : « Savoir interrompre une opération en cours en cas de difficulté technique ou matériel non prévue dans le mode opératoire », l'organisme de formation simule une difficulté technique ou matérielle nécessitant l'arrêt de l'opération en cours par le candidat.

Evaluations théorique et pratique (20% du temps) :

- Un questionnaire pour évaluer les savoirs : La réglementation relative aux TST sur les installations électriques et les connaissances liées à la prévention du risque électrique,
- Une ou des mises en situation pratiques individuelles pour évaluer les savoir-faire de chacun des stagiaires,
- Un questionnaire de la satisfaction du stagiaire par rapport à la prestation

Date	Référence	Objet de(s) modification(s)	Version
2022-01	LSM/TST-IE-VE/PFI	Création du document	1